

Vous ne comprenez pas quelque chose? Vous doutez d'une procédure? Vous avez un malaise?

Lors de l'assemblée générale (A.G.), vous pouvez invoquer, sans attendre un tour de parole, trois points privilégiés pour suspendre temporairement les procédures pour différentes raisons. Les points privilégiés permettent d'assurer le bon déroulement de l'assemblée pour toutes les personnes participantes qu'elles soient des habituées ou non des procédures.

L'utilisation de ces points est généralement **exceptionnelle**.

Point privilège

Demander un point privilège permet de poser des questions concernant les procédures ou le déroulement de l'A.G. La présidence est la seule personne ayant le droit de répondre à la question posée et le point privilège ne peut être invoqué que pour des demandes de clarification.

Exemples:

-À quel point on est rendu là?

-Qu'est-ce que c'est un sous-amendement?

-Est-ce qu'on est dans l'amendement ou le sous-sous-sous amendement?

-C'est quoi les procédures de vote? Etc.

Point d'ordre

Demander un point d'ordre permet de contester, questionner et demander de justifier une décision de la présidence d'assemblée et/ou de revenir sur celle-ci. La présidence peut expliquer ses choix, mais en cas de doute, le code utilisé dans l'A.G. (ainsi que ses amendements) prime toujours sur les choix de la présidence. Une indécision concernant un détail de la procédure peut aussi être décidée au vote.

Exemples:

-La présidence n'a pas demandé le vote sur une proposition/amendement.

-La présidence a sauté un point dans l'ordre du jour.

-Problème dans les droits de parole. Etc.

Point senti

Demander un point senti permet de suspendre les procédures ou le temps de parole pour expliciter des tensions, problèmes, harcèlements, etc. qui peuvent se dérouler durant les tours de paroles ou dans la salle. La personne explique généralement le problème et la présidence et/ou la salle se doivent généralement d'adresser le problème et prévenir le harcèlement ou réduire le plus possible les tensions et problèmes adressés afin de favoriser un climat sain pour le débat et l'A.G.

Exemples:

-Toutes les interventions ne tournent pas autour de la proposition et ne sont que des procès d'intention de (personne X).

-(personne N) hurle ses interventions.

-Toutes les interventions sont faites par des hommes sur un sujet féministe. Etc.